

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 20 novembre 2024 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Thierry SAGUEZ, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Annie DA COSTA, Sandrine LETIERCE, Rose-Marie LESCOT, Frédéric NARDELLO, Cédric BELLEGUEULLE

Absents : Philippe BERNARD,

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

Remerciements : Monsieur le Maire remercie l'équipe de bénévoles pour avoir effectué les travaux d'aménagement dans la salle des fêtes. Il remercie également l'organisation du vernissage.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la CC Territoire Nord Picardie d'augmenter le coût de m3 assainit de 1.70€ à 2€ le m3 et le coût de la location de la boîte de branchement de 50€ à 60€ par an.

Il fait part aussi des explications du conseiller aux décideurs locaux qui estime que compte tenu des différents travaux à effectuer sur des communes de la communauté de communes, il faudrait continuer à augmenter d'environ 2€ les tarifs d'assainissement dans les années à venir.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal prend acte de ces augmentations mais estime

- qu'en contrepartie les communes concernées devraient participer au financement des travaux
- ou avoir une augmentation du tarif d'assainissement supérieur à celui des autres communes.

Si la communauté de communes ne met pas en place la participation financière des communes, le conseil municipal de Coisy à l'unanimité demande à son représentant de voter contre toutes augmentations du tarif assainissement pour les habitants de Coisy.

De plus, le conseil municipal ne comprend pas que la communauté de communes ne regroupe pas toutes les communes assainies du Territoire Nord Picardie dans cette compétence, cela permettrait peut-être de répercuter le coût des travaux sur un nombre plus élevé d'abonnés à l'assainissement collectif.

RIFSSEP

Vu la délibération du 28 décembre 2017, référencée 32/2017

Vu l'arrêté de titularisation de Monsieur Nicolas BERNARD,

Considérant que Monsieur Nicolas BERNARD produit un travail satisfaisant,

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder à Monsieur Nicolas BERNARD le RIFSSEP selon les modalités suivantes :

- Un montant de 50 € chaque mois au titre de l'IFSE,
- Une allocation de 10 % de l'IFSE une fois par an au titre du CIA
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 3 926.00€.

INFORMATIONS DIVERSES

Avancement des travaux : Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie rue soleil levant et rue Bazile Darquet commenceront mi-janvier pour permettre à l'entreprise titulaire du marché d'avoir du travail en début d'année. Concernant la rue Bazile DARQUET, les conseillers souhaitent un « double » stop, à la place d'un rond-point.

Monsieur Florent PECQUERY demande s'il est possible à la prochaine tranche de réfléchir à mettre des places de parking rue d'engouvent comme cela est fait rue Manon Lescaut avec des chicanes.

Les conseillers sont satisfaits des travaux rue Manon Lescaut néanmoins, ils regrettent que certains administrés se garent encore sur les trottoirs. De ces faits, il est demandé à Monsieur le Maire de réfléchir sur le projet de parking sur une partie la place du village et de proposer une estimation financière.

Les ateliers de la commune : les travaux commenceront fin janvier 2025. L'installation des sanitaires se fera par l'employé communal.

Traversée du village par les routiers : Les conseillers à l'unanimité demande d'interdire la traversée du village par les camions. Les routiers abiment les voies, et augmentent les désagréments (bruit, vitesse élevée). Monsieur le Maire est chargé de mettre en place cette interdiction. Monsieur le Maire précise cependant que cette interdiction ne se fera pas dans l'immédiat car il a différentes collectivités à contacter : l'Etat, le département et la commune de Poulainville.

Aménagements paysagers : À la suite de l'intervention d'Annick SAGUEZ concernant les plantations située au 21 rue Manon Lescaut, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les plantations retirées devaient être remise par les administrés. A ce jour, ce n'est pas fait, il propose de remettre de la terre et d'effectuer des plantations saisonnières. Le conseil municipal accepte cette proposition.

La séance s'est clôturée à 20h00.

Annie DA COSTA

